

# **C**onseil **communautaire**

**11 mai 2017**

***VIGNOLLES***

# Désignation d'un secrétaire de séance

**Approbation du procès-verbal**  
**du conseil communautaire du**  
**23 mars 2017**

**Décisions prises**  
**du 04 mars au 18 avril 2017**

## Affaires culturelles

Signature d'un contrat de prêt de l'exposition "A la recherche de la Carotte Bleue" pour installation à la médiathèque de Blanzac du 28 mars au 16 avril 2017. La CdC4B s'engage à rembourser les éventuelles dégradations qui pourraient survenir sur les planches pour un montant maximum de 540 € TTC.

Signature d'une convention de partenariat avec la Ville de Bordeaux dans le cadre de l'accueil d'élèves du conservatoire de la Ville par le conservatoire communautaire et de l'organisation d'un concert commun au théâtre du château. La CdC4B prendra en charge l'organisation du concert ainsi que les frais de déplacement à hauteur de 41,50 €.

Signature d'une convention de partenariat avec la société Archéovision dans le cadre de l'intervention de l'un de ses conférenciers à l'occasion des rendez-vous du patrimoine, le samedi 08 avril 2017. La CdC4B remboursera les frais de déplacement de l'intervenant selon le barème en vigueur des collectivités locales.

Sollicitation d'une aide financière départementale complémentaire à hauteur de 3 725.77 € pour le fonctionnement du conservatoire de musique.

Création d'une nouvelle régie de recettes spécifiques à la vente de produits provenant des visites du château, visites de la ville, visites couleur pays et de l'ensemble des visites, projets et conférences sur l'ensemble du territoire de la CdC4B. Retrait de ces recettes de la régie initiale qui sera consacrée aux recettes issues des spectacles et manifestations culturelles (spectacles, expositions, conférences, visites, ateliers) ainsi qu'aux recettes issues de la vente de produits culturels ou liés à l'activité culturelle (CD, livres).

Signature d'une convention de mise à disposition de matériel, à titre gratuit, par Calitom, dans le cadre d'une exposition sur la biodiversité à la médiathèque.

## **Affaires scolaires :**

Signature d'une convention avec le centre socioculturel du Barbezilien pour la fourniture de légumes biologiques aux cuisines centrales de Baignes et Barbezieux.

Signature d'une convention de mise à disposition de l'école de Jurignac, à titre gratuit, du 23 au 30 juillet 2017, dans le cadre de l'été musical de Jurignac

Signature d'une convention financière avec le SIVOS Grand Champagne-Sud pour l'accueil de 12 enfants de la communes de Saint-Palais du Né dans ses écoles. La CdC4B s'acquittera de la somme de 18 342 € pour l'année 2017.



Convention d'accueil des élèves de CM2 de l'école primaire de Blanzac par les collège Alfred de Vigny de Blanzac. Les enfants seront accueillis à titre gratuit et les parents prendront en charge directement les frais de restauration.

Signature d'une convention de partenariat d'une durée d'un an et reconductible tacitement, avec le réseau CANOPE pour l'assistance aux enseignants dans le cadre de la pédagogie, du numérique éducatif de l'éducation et la citoyenneté, des arts, la culture et le patrimoine, de la documentation. L'adhésion, pour l'année 2017, s'élève à 755 €.

Signature d'un contrat d'assistance avec le réseau CANOPE, pour l'assistance informatique des écoles du territoire concernant les logiciels de gestion des enseignants. A ce titre, la CdC4B s'acquittera de la somme de 5 820 € pour l'année 2017.

Signature d'une convention financière avec la commune de Montguyon pour l'accueil d'un enfant de la communes de Sauvignac dans une de ses écoles. La CdC4B s'acquittera de la somme de 700 € pour l'année 2017.

## Finances:

Signature d'une convention financière avec la commune de Barbezieux pour le partage des frais d'honoraires dans le cadre de l'assistance d'un cabinet d'avocats pour une affaire commune. La CdC4B a fait l'avance de l'intégralité de la note d'honoraire. La Ville de barbezieux s'acquittera de la moitié de la somme, soit 996,50 € TTC

## Logement :

Dans le cadre du PIG, Monsieur le Président décide d'attribuer la subvention suivante :

- 500,00 € au bénéfice de propriétaires occupants sur la commune de Chalignac

Dans le cadre du PIG, Monsieur le Président décide d'attribuer les subventions suivantes :

- 500,00 € au bénéfice de propriétaires occupants sur la commune de Lachaise ;
- 532,00 € au bénéfice de propriétaires occupants sur le commune de Le Tâtre.

Dans le cadre du PIG, Monsieur le Président décide d'attribuer la subvention suivante :

- 500,00 € au bénéfice de propriétaires occupants sur la commune de Pérignac.

Dans le cadre de l'OPAH, Monsieur le Président décide d'attribuer la subvention suivante :

- 1 192,01 € au bénéfice d'une propriétaire occupante sur la commune de Saint-Félix.

Dans le cadre du PIG, Monsieur le Président décide d'attribuer la subvention suivante :

- 782,37 € au bénéfice d'une propriétaire occupante sur la commune de Passirac.

## **Enfance-Jeunesse :**

Fixation des prix de vente des lits usagers de la crèche de Barbezieux : 60 € le lit haut à barreaux et 30 € le lit bas classique.

Vente de quatre lits hauts à barreaux et quatre lits bas classiques de la crèche de Barbezieux, pour une somme totale de 360 €.

## Personnel :

Le Président accorde la fourniture des repas du mois de février 2017 au titre d'avantages en nature aux agents affectés au service scolaire, aux agents du service culturel intervenant dans les écoles, ou aux agents du service technique lors d'interventions sur les bâtiments scolaires.

Un contrat à durée déterminée a été signé pour le remplacement d'un agent en congé maternité sur un poste d'agent administratif au sein du Conservatoire et du Château de Barbezieux, sur la base de 35 heures hebdomadaires, du 1er février 2017 au 30 septembre 2017.

Un contrat à durée déterminée a été signé pour le remplacement d'un agent en congé maladie, sur un poste d'agent d'entretien, sur la base de 7 heures 30 hebdomadaires, à la médiathèque de Blanzac du 1er mars 2017 au 31 mars 2017.

Un contrat à durée déterminée a été signé pour le remplacement d'un agent en congé maladie, sur un poste d'agent de restauration collective, sur la base de 35 heures hebdomadaires, à l'école maternelle de Blanzac du 1er mars 2017 au 31 mars 2017.

Un contrat à durée déterminée a été signé pour le remplacement d'un agent en congé maladie, sur un poste d'agent de restauration collective, sur la base de 34,17 heures hebdomadaires, à l'école de Salles de Barbezieux du 1er mars 2017 au 31 mars 2017.



Un contrat à durée déterminée a été signé pour un poste d'archiviste au sein du siège de la CdC4B, sur la base de 14 heures hebdomadaires, du 1er mars 2017 au 28 février 2018

Un CAE a été signé pour un poste d'agent polyvalent sur la base de 25 heures hebdomadaires, pour l'école maternelle de Baignes, du 1er mars 2017 au 31 août 2017

Un contrat saisonnier a été signé pour un poste d'agent polyvalent sur la base de 16,14 heures hebdomadaires, pour l'école primaire Félix Gaillard de Barbezieux, du 1er mars 2017 au 31 août 2017.

Un contrat à durée déterminée a été signé pour un poste d'agent de restauration collective, sur la base de 35 heures hebdomadaires, à la cuisine centrale de Baignes du 1er mars 2017 au 28 février 2018

Un contrat saisonnier a été signé pour un poste d'agent de surveillance sur la base de 2,67 heures hebdomadaires, pour l'école de Lachaise, du 6 mars 2017 au 7 juillet 2017.

Un CAE a été signé pour un poste d'agent de restauration collective sur la base de 35 heures hebdomadaires, pour la cuisine centrale de Barbezieux, du 6 mars 2017 au 5 septembre 2017

Un CAE a été signé pour un poste d'agent polyvalent sur la base de 35 heures hebdomadaires, pour les services techniques du siège de la CdC, du 6 mars 2017 au 5 septembre 2017

Un contrat saisonnier a été signé pour un poste d'agent de surveillance sur la base de 3 heures hebdomadaires, pour l'école Jacques Prévert de Barbezieux, du 6 mars 2017 au 19 mars 2017.

Un contrat saisonnier a été signé pour un poste d'agent de surveillance sur la base de 8,22 heures hebdomadaires, pour l'école primaire Félix Gaillard de Barbezieux, du 6 mars 2017 au 7 juillet 2017.

Un contrat à durée déterminée a été signé pour un poste d'agent de restauration collective, sur la base de 35 heures hebdomadaires, à la cuisine centrale de Baignes du 1er mars 2017 au 28 février 2018

Un contrat saisonnier a été signé pour un poste d'agent de surveillance sur la base de 2,67 heures hebdomadaires, pour l'école de Lachaise, du 6 mars 2017 au 7 juillet 2017.

Un CAE a été signé pour un poste d'agent de restauration collective sur la base de 35 heures hebdomadaires, pour la cuisine centrale de Barbezieux, du 6 mars 2017 au 5 septembre 2017

Un contrat à durée déterminée a été signé pour le remplacement d'un agent en congé maladie, sur un poste d'agent de restauration collective, sur la base de 32,75 heures hebdomadaires, à la cuisine centrale de Baignes du 6 mars 2017 au 2 avril 2017.

Un Contrat Unique d'Insertion a été signé pour un poste d'agent de restauration collective sur la base de 35 heures hebdomadaires, pour l'école primaire Félix Gaillard de Barbezieux, du 9 mars 2017 au 8 novembre 2017

Un contrat saisonnier a été signé pour un poste d'agent polyvalent sur la base de 11 heures hebdomadaires, pour l'école de Jurignac, du 13 mars 2017 au 14 avril 2017.

Un CAE a été signé pour un poste d'agent polyvalent sur la base de 20 heures hebdomadaires, pour l'école Jacques Prévert de Barbezieux, du 20 mars 2017 au 19 septembre 2017

# Marchés publics passés en procédures adaptées

OBJET DU MARCHÉ	TITULAIRE	NOTIFICATION	MONTANT (HT ou HT/an)
Travaux de finitions : peinture, reprise plaques de plâtre hydro aux embrasures de fenêtres Ecole maternelle de Brossac	Entreprise Boudeau Vieceli	27-mars-17	1 347,00 €
Pose de stores et modification de la porte de sortie de secours Ecole de Condéon	Entreprise Gadras Sylvain	27-mars-17	4 557,00 €
Travaux de gestion des eaux pluviales Centre Equestre de Barbezieux	Entreprise JM Frapplier	27-mars-17	7 217,50 €
Pose d'un compteur à bride avec tête à impulsion et émetteur radio répéteur sur le compteur d'eau Centre Equestre de Barbezieux	La SAUR	27-mars-17	673,64 €

**Acceptation d'un don à  
destination de la médiathèque de  
la CdC 4B suite à la dissolution  
de l'association «le nez dans les  
livres»**



Vu l'article L2242-1 du CGCT définissant l'obligation des collectivités de délibérer sur l'acceptation des dons et legs faits à leur égard ;

Considérant la réception du courrier de Madame Françoise Cordaillat, ancienne Présidente de l'association «Le nez dans les livres » informant la collectivité de la dissolution de la-dite association et de son souhait de faire don du solde de son compte bancaire en faveur de la médiathèque intercommunale des 4B ;

Considérant que la Communauté de Communes des 4B a effectivement reçu un don par chèque d'un montant de 558.67 €. Monsieur Président demande au conseil communautaire de bien vouloir se prononcer sur l'acceptation du don précité.

**Ouï cet exposé, le conseil communautaire, après en avoir délibéré à (l'unanimité-la majorité) :**

- accepte le don précité pour un montant total de 558.67 € ;
  - autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les documents intervenant en application de la présente délibération.

**Transfert de la compétence**  
**facultative « Réseaux de**  
**communications électroniques »**  
**au SDEG de la Charente**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts du Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz de la Charente (SDEG 16) ;

Considérant l'importance des investissements qui vont être réalisés dans le cadre du projet de réseau de communication électronique, et le montage juridique nécessaire ;

Considérant le choix de la collectivité de déployer la fibre optique sur l'ensemble du territoire de la CdC4B ;

Le Président propose à l'assemblée de transférer au SDEG 16 la compétence « réseaux de communications électroniques ».

**Ouï cet exposé, le conseil communautaire, après en avoir délibéré (à l'unanimité-la majorité) :**

- accepte de transférer la compétence « réseaux de communications électroniques » au SDEG16 ;
- dit que le représentant de la Communauté de Communes au syndicat départemental d'électricité et de gaz de la Charente (S.D.E.G 16) sera également le représentant de la communauté de communes au sein de Charente Numérique ;
- autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les documents intervenant en application de la présente délibération.

**Modification statutaire du**  
**syndicat mixte de la fourrière**

Monsieur le Président présente aux membres du conseil communautaire le projet modificatif des statuts du Syndicat mixte de la fourrière approuvé par le conseil syndical lors de sa séance du 9 février 2017.

Celui-ci porte exclusivement sur la réécriture des articles 6.03 et 6.04 du fait des fusions de communautés de communes ou d'agglomération intervenues au 1er février 2017.

Il appartient à présent à chaque assemblée des collectivités membres de se prononcer sur ces modifications de statuts.

Monsieur le Président soumet le projet modificatif de statuts au conseil communautaire.

**Ouï cet exposé, le conseil communautaire, après en avoir délibéré à (l'unanimité-la majorité) :**

- accepte le projet de modification statutaire du Syndicat Mixte de la fourrière tel que présenté ;
- autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les documents intervenant en application de la présente délibération.



**Modification statutaire du**  
**Syndicat Mixte pour l'accueil des**  
**Gens du Voyage en Charente**

Monsieur le Président présente aux membres du conseil communautaire le projet modificatif des statuts du Syndicat Mixte pour l'Accueil des Gens du Voyage en Charente suite à l'adhésion des Communautés de Communes du Grand Cognac et du Grand Angoulême.

Il appartient désormais à chaque assemblée des collectivités membres de se prononcer sur cette modification statutaire afin que Monsieur le Préfet puisse arrêter le nouveau périmètre du syndicat.

Monsieur le Président soumet le projet modificatif de statuts au conseil communautaire.

**Ouï cet exposé, le conseil communautaire, après en avoir délibéré à (l'unanimité-la majorité) :**

- accepte l'adhésion des Communautés de Communes du Grand Cognac et du Grand Angoulême ;
- accepte le projet de modification statutaire du Syndicat Mixte pour l'Accueil des Gens du Voyage en Charente tel que présenté ;
- autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les documents intervenant en application de la présente délibération.

**Désignation d'un nouveau**  
**représentant suppléant au SDEG**  
**en remplacement de M. Patrick**  
**Jolly, déjà représentant pour la**  
**commune de Bors de Baignes**

Monsieur le Président rappelle la délibération du conseil communautaire en date du 23 mars 2017 par laquelle Monsieur Patrick Jolly avait été désigné représentant suppléant au sein du Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz de la Charente, en remplacement de Monsieur Eric Vépierre, conseiller communautaire démissionnaire.

Le Syndicat a interpellé la Communauté de Communes sur le fait que Monsieur Patrick Jolly était déjà représentant au SDEG16 pour la commune de Bors de Baignes dont il est Maire.

Il ne peut donc siéger au syndicat à la fois pour la commune et pour la Communauté de Communes.

Il convient donc de désigner un nouveau conseiller communautaire pour le remplacer.

Après acte de candidature, Monsieur / Madame xxx se présente en tant que représentant(e) suppléant(e) au SDEG16.

Les représentants de la CdC4B au SDEG16 seraient ainsi les suivants :

<b>Titulaire</b>	<b>Suppléant</b>
Dominique de CASTELBAJAC	

**Où cet exposé, le conseil communautaire, après en avoir délibéré (à l'unanimité-la majorité) :**

- accepte la candidature de Monsieur / Madame xxxx en tant que représentant(e) suppléant(e) au SDEG16 ;
- autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les documents intervenant en application de la présente délibération.

**Détermination du coût moyen  
par élève scolarisé en maternelle  
et en primaire à Barbezieux dans  
le cadre de la convention avec  
l'Institut Sainte Marie**

Monsieur le Vice-Président rappelle au conseil communautaire la convention qui lie la CdC4B et l'Institut Sainte-Marie de Barbezieux, sous contrat, et informe qu'il y a donc lieu de déterminer un coût moyen par élève fréquentant les écoles maternelles et primaires de Barbezieux, au vu des coûts réels de fonctionnement de ces écoles (frais de fonctionnement hors coûts de cantine et marchés de transport).

Conformément aux termes de la convention qui nous lie avec l'Institut Sainte-Marie de Barbezieux, sous contrat, Monsieur le Président propose au Conseil communautaire de fixer les coûts moyens pour l'année 2017 comme suit :

Coût moyen / élève écoles maternelles	1 598.16 €
Coût moyen / élève écoles primaires	619.41 €

Monsieur le Vice-Président demande donc au conseil communautaire de bien vouloir se prononcer sur les coûts moyens proposés ci-dessus.



**Ouï cet exposé, le conseil communautaire, après en avoir délibéré à (l'unanimité-la majorité) :**

- accepte de fixer les coûts moyens par élève fréquentant les écoles maternelles et primaires de Barbezieux comme ci-dessus, dans le cadre de la convention qui nous lie avec l'Institut Sainte-Marie de Barbezieux ;
- considère que ces montants resteront la base de la tarification jusqu'à nouvelle délibération du Conseil sur de nouveaux tarifs ;
- autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les documents intervenant en application de la présente délibération.

**Détermination du coût moyen  
par élève scolarisé en maternelle  
et en primaire**

Monsieur le Vice-Président rappelle au conseil communautaire qu'il y a lieu de déterminer un coût moyen par élève fréquentant les écoles maternelles et primaires du territoire, au vu des coûts réels de fonctionnement de ces écoles (frais de fonctionnement hors coûts de cantine et marchés de transport).

Il précise que ce coût moyen permettra de demander une participation financière aux frais de fonctionnement de nos écoles aux communes non adhérentes à la Communauté de Communes des 4B Sud-Charente utilisant le service.

Monsieur le Vice-Président propose au conseil communautaire de fixer les coûts moyens pour l'année 2017 comme suit :

Coût moyen / élève écoles maternelles	1 552.21 €
Coût moyen / élève écoles primaires	719.56 €

Monsieur le Vice-Président demande donc au conseil communautaire de bien vouloir se prononcer sur les coûts moyens proposés ci-dessus.

**Ouï cet exposé, le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à (l'unanimité-la majorité) :**

- accepte de fixer les coûts moyens par élève comme ci-dessus dans le cadre de la participation financière aux frais de fonctionnement des écoles de notre territoire demandée aux communes non adhérentes à la Communauté de Communes des 4B Sud-Charente utilisant le service ;
- considère que ces montants resteront la base de la tarification jusqu'à nouvelle délibération du Conseil sur de nouveaux tarifs ;
- autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les documents intervenant en application de la présente délibération.

**Revalorisation du coût journalier  
du transport Touverac – Le Tâtre  
en régie CdC4B**

Monsieur le Vice-Président rappelle que le Conseil départemental est organisateur de 1er rang des transports scolaires.

Dans ce cadre, sa commission permanente a proposé le 9 septembre 2016 d'indexer les tarifs des services exploités par des régies communales ou intercommunales selon les modalités retenues pour les services de transport scolaire faisant l'objet d'un marché public afin de suivre l'évolution des coûts de fonctionnement (charges de personnel, gasoil,...).

Aussi, les tarifs journaliers pour le transport scolaire en régie, valable pour l'année scolaire 2016/2017, ont été augmentés de 0,31% en référence à la formule d'indexation prévue à l'article 6.3.3 du CCAP des marchés de transport.

Cependant avec l'achat d'un nouveau bus et le calcul du coût réel de la régie (en prenant compte les charges d'entretien, d'assurance, de personnel et d'amortissement), Monsieur le Vice-Président explique que le coût réel journalier est de 113,69€.

Par conséquent, le coût du transport journalier à prendre en compte pour le calcul des subventions versées par le Conseil départemental à partir du 1er septembre 2017 sera de 113,69 €, au lieu de 46,13 €, comme l'indique le tableau ci-dessous :

	<b>Paramètres d'évolution</b>	<b>km journaliers</b>	<b>Coût journalier</b>
<b>2016-2017</b>		<b>57,50</b>	<b>46,13</b>
	<i>Revalorisation coût</i>		+146%
<b>2017-2018</b>		<b>57,50</b>	<b>113,69</b>

Dans le cadre de la régie communautaire de transport assurant le ramassage scolaire sur la ligne Touvérac - Le Tâtre, Monsieur le Vice-Président propose d'appliquer le tarif précédemment exposé, à compter du 1er septembre 2017 et précise que le montant de la subvention versée par le Conseil départemental suit les évolutions de tarifs.



**Ouï cet exposé, le conseil communautaire, après en avoir délibéré à (l'unanimité-la majorité) :**

- valide l'évolution de la régie de transport de Touvérac-Le Tâtre appliquée à la variation kilométrique du circuit pour déterminer le coût du service, à compter du 1er septembre 2017 par effet rétroactif ;
- autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les documents intervenant en application de la présente délibération.

# Modification des tarifs de restauration

Monsieur le Vice-Président rappelle que la grille des tarifs de la restauration scolaire a été votée en Conseil communautaire le 29 octobre 2015.

Comme il avait été mentionné dans cette précédente délibération, une réflexion plus élaborée à propos des différences de tarifs entre les cantines a été menée à partir de la présentation des coûts réels de fonctionnement d'un repas dans chacune des cantines scolaires du territoire.

La commission scolaire réunie le 23 septembre et le 21 octobre 2015 avait validé l'élaboration d'une nouvelle tarification menant à une unification progressive des tarifs avec l'objectif d'atteindre un prix unitaire de 3,10 euros par enfant appliqué par un lissage sur une période de 3 ans.

La commission scolaire réunie le 30 mars et le 3 mai 2017 a validé la nouvelle grille établie jusqu'en septembre 2019.

Au regard de l'analyse apportée et des débats qui en sont issus, la proposition d'évolution de la commission est ainsi la suivante :

<b>PUBLIC VISE</b>	<b>Tarifs appliqués depuis le 1er janvier 2016</b>	<b>Tarifs proposés au 1er septembre 2017</b>	<b>Tarifs proposés au 1er septembre 2018</b>	<b>Tarifs proposés au 1er septembre 2019</b>
Enfants de maternelle et primaire	2,50 €	2,70 €	2,90 €	3,10 €
Enfants de maternelle et primaire Barbezieux	2,80 €	2,80 €	2,90 €	3,10 €
Enfants de primaire Baignes	3,10 €	3,10 €	3.10 €	3,10 €
Enfants de maternelle Baignes	2,80 €	2,80 €	2,90 €	3,10 €
Forfait  (facturé sur 10 mois ; calculé sur 144 jours)	Maintien du forfait pour les seules communes concernées (Barbezieux, St Hilaire, Val des Vignes)  Forfait *36 euros/mois soit 2,50 € le repas	Maintien du forfait pour Barbezieux, St Hilaire, Val des Vignes et ajout de Baignes primaire et maternelle  Forfait *38 euros/mois soit 2,70 € le repas	Mise en place du forfait pour toutes les écoles  Forfait*40 euros/mois soit 2,80 € le repas	Maintien du forfait pour toutes les écoles  Forfait*42 euros/mois soit 2,95 € le repas

<b>PUBLIC VISE</b>	<b>Tarifs appliqués depuis le 1er janvier 2016</b>	<b>Tarifs proposés au 1er septembre 2017</b>	<b>Tarifs proposés au 1er septembre 2018</b>	<b>Tarifs proposés au 1er septembre 2019</b>
Enfants ALSH	2,50 €	2,70 €	2,90 €	3,10 €
Enseignants, adultes, adultes ALSH	4,60 €	4,70 €	4,75 €	4,80 €
Personnels collège de Baignes	2,85 €	2,90 €	2,95 €	3,20 €
Auxiliaires de Vie Scolaire	2,85 €	2,90 €	2,95 €	3,20 €
Stagiaires de l'Education Nationale	4,60 €	4,70 €	4,75 €	4,80 €
Stagiaires rémunérés/non rémunérés	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Agents intercommunaux	Avantage en nature	Avantage en nature	Avantage en nature	Avantage en nature

Monsieur le Vice-Président indique que les fonctionnements existants en matière de décompte des jours d'absence dans le cadre du forfait sont maintenus :

- vacances comprises dans le forfait (facturation sur 10 mois)
- déduction au repas en cas de pique-nique et jour de grève ;
- Barbezieux, Baignes, Val des Vignes Primaire et St Hilaire : absence décomptée à partir de 4 jours successifs d'absence ;
- Val des Vignes Maternelle : repas déduits dès le premier jour d'absence.

Monsieur le Vice-Président propose donc à l'assemblée l'application, à compter de l'année scolaire 2017/2018, d'une nouvelle grille tarifaire issue de la proposition de la commission qui, par établissement, serait la suivante :

<b>TARIFS REPAS 1er septembre 2017</b>	ST HILAIRE	ST BONNET	SALLES DE BZX	TOUVERAC	LE TATRE	ORIOLES	PASSIRAC	BROSSAC	CHALLIGNAC	ST AULAIS	BERNEUIL	GUIMPS	MONTCHAUDE	BARBEZIEUX
Maternelle et Primaire au repas	2,80	2,70	2,70	2,70	2,70	2,70	2,70	2,70	2,70	2,70	2,70	2,70	2,70	2,80
Maternelle et Primaire au forfait 4j/semaine	38,00													38,00
Enseignants, Adultes, Adultes ALSH, Stagiaire Education Nationale	4,70	4,70	4,70	4,70	4,70	4,70	4,70	4,70	4,70	4,70	4,70	4,70	4,70	4,70
Personnels collège de Baignes (personnel vie scolaire et TOS)														
Enfants ALSH	2,70	2,70	2,70	2,70	2,70	2,70	2,70	2,70	2,70	2,70	2,70	2,70	2,70	2,70
Stagiaires rémunérés et non rémunérés	gratuit													
Auxiliaire de Vie Scolaire (AVS)	2,90	2,90	2,90	2,90	2,90	2,90	2,90	2,90	2,90	2,90	2,90	2,90	2,90	2,90
Agents intercommunaux	Avantage en nature													



<b>TARIFS REPAS 1er septembre 2017</b>	BARRET	LACHAISE	CONDEON	COLLEGE DE BAIGNES	BAIGNES PRIM.	BAIGNES MAT.	BLANZAC	BECHERESSE	CHAMPAGNE VIGNY	JURIGNAC	PEREUIL
Maternelle et Primaire au repas	2,70	2,70	2,70	3,10	3,10	2,80	2,70	2,70	2,70	2,70	2,70
Maternelle et Primaire au forfait 4j/semaine					38,00	38,00				38,00	38,00
Enseignants, Adultes, Adultes ALSH, Stagiaire Education Nationale	4,70	4,70	4,70	4,70	4,70	4,70	4,70	4,70	4,70	4,70	4,70
Personnels collège de Baignes (personnel vie scolaire et TOS)				2,90							
Enfants ALSH	2,70	2,70	2,70	2,70	2,70	2,70	2,70	2,70	2,70	2,70	2,70
Stagiaires rémunérés et non rémunérés	gratuit										
Auxiliaire de Vie Scolaire (AVS)	2,90	2,90	2,90	2,90	2,90	2,90	2,90	2,90	2,90	2,90	2,90
Agents intercommunaux	Avantage en nature										

**Ouï cet exposé, le conseil communautaire, après en avoir délibéré à (l'unanimité-la majorité) :**

- valide l'application des tarifs ci-dessus relatifs à la restauration scolaire sur le territoire de la CdC4B à partir du 1er septembre 2017 ;
- autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les documents intervenant en application de la présente délibération.

# Modification des tarifs de Garderie

Monsieur le Vice-Président rappelle que la grille des tarifs de la garderie scolaire a été votée en Conseil communautaire le 26 juin 2013.

Il précise que ces tarifs n'ont subi aucune augmentation depuis cette date et qu'une réflexion plus approfondie sur les différences de tarification est à l'étude.

La commission scolaire réunie le 13 juillet 2016, le 30 mars 2017 a travaillé sur l'harmonisation des tarifs sur toutes les garderies du territoire pour aboutir à une proposition lors de la commission du 3 mai 2017.

La grille tarifaire actuellement en vigueur est la suivante :

TARIFS 2013/2014		St Hilaire	St Bonnet	Salles de Bzx	Touvérac	Le Tâtre	Brossac	Chalignac	St Aulais	Berneuil	Guimps	Montchaude	St Palais
<b>Forfaits dégressifs</b>													
Matin	1er enfant	0,95 €											
	2ème enfant	0,75 €											
	3ème enfant	gratuit											
Soir	1er enfant	0,95 €											
	inférieur 1 h	2ème enfant	0,75 €										
	3ème enfant	gratuit											
Soir	1er enfant	1,75 €											
	supérieur 1 h	2ème enfant	1,45 €										
	3ème enfant	gratuit											
Forfait 1/2 journée par enfant												1,05 €	
Forfait journée par enfant											1,55 €		1,05 €
Forfait trimestre/famille qq soit nombre enfants							15,30 €						
<b>Au réel</b>													
1/2 heure			0,85 €		1,05 €	1,05 €							
1 heure				1,70 €				1,55 €	1,55 €	1,55 €			

TARIFS 2013/2014		Barbezieux	Barret	Lachaise	Condéon	Baignes	Blanzac maternelle	Blanzac primaire	Bécheresse	Champagne- Vigny	Jurignac	Péreuil	Pérignac
<b>Forfaits dégressifs</b>													
Matin	1er enfant	0,95 €											
	2ème enfant	0,75 €											
	3ème enfant	gratuit											gratuit
Soir	1er enfant	0,95 €											
	inférieur 1 h 2ème enfant	0,75 €											
	3ème enfant	gratuit											gratuit
Soir	1er enfant	1,75 €											
	supérieur 1 h 2ème enfant	1,45 €											
	3ème enfant	gratuit											gratuit
Forfait 1/2 journée par enfant											1,05 €	1,05 €	
Forfait journée par enfant													
Forfait trimestre/famille qqsoit nombre enfants													
<b>Au réel</b>													
1/2 heure						0,80 €	0,35 €		0,50 €	0,50 €			0,50 €
1 heure			1,25 €	1,25 €	1,70 €			0,85 €					

Au regard de l'analyse apportée et des débats qui en sont issus, Monsieur le Vice-Président propose donc à l'assemblée l'application, à compter de l'année scolaire 2017/2018, d'une nouvelle grille tarifaire issue de la proposition de la commission qui, par établissement, serait la suivante :

# Tarifs des garderies au 1er septembre 2017

Tarifs à la 1/2 heure *	Brossac	Oriolles	Guimps	Saint Palais du Né	Montchaude	Jurignac
	0,35	0,35	0,35	0,35	0,35	0,35
	Péreuil	Blanzac maternelle	Blanzac primaire	St Hilaire	Barbezieux	Bécheresse
	0,35	0,35	0,40	0,45	0,50	0,50
	Champagne-Vigny	Barret	Lachaise	Challignac	St Aulais la Chapelle	Bemeuil
	0,50	0,60	0,60	0,75	0,75	0,75
	Baignes	St Bonnet	Salles de Barbezieux	Condéon	Touvérac	Le Tâtre
	0,75	0,75	0,75	0,75	0,75	0,75



**Ouï cet exposé, le conseil communautaire, après en avoir délibéré à (l'unanimité-la majorité) :**

- valide l'application de la nouvelle grille tarifaire de garderie, telle que présentée, à compter de l'année scolaire 2017/2017 ;
- autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les documents intervenant en application de la présente délibération.

**Validation des tarifs pour la mise  
à disposition du bus  
communautaire et de son  
chauffeur**

Monsieur le Vice-Président rappelle que la collectivité a acheté le 22 octobre 2015 un bus de 33 places pour réaliser le ramassage scolaire du RPI Le Tâtre-Touvérac. Le véhicule est conduit par un chauffeur recruté par la CdC.

Ce bus n'étant pas pleinement utilisé, et considérant les besoins exprimés auprès des services de la CdC, Monsieur le Vice-Président propose que ce matériel puisse être utilisé par les écoles du territoire, les différents services communautaires (conservatoire...), mais aussi par les structures enfance jeunesse. Il propose également que la CdC se réserve le droit d'étudier toute autre demande, en fonction de la pertinence de la demande et du planning d'utilisation.

Pour les écoles et les services communautaires :

Il serait mis à disposition avec chauffeur selon une valorisation de 79.00 € à la journée, et de 42.00 € pour une demi-journée de 4h00.

Pour les structures enfance jeunesse et autres organismes et entités:

Une convention annuelle de mise à disposition de matériel ou de prestation de service sera signée selon les conditions financières suivantes :

Tarif à la journée :

- Avec chauffeur : 97.00 €
- Sans chauffeur : 24.00 €

Un tarif à la demi-journée de 4h00 pourra être appliqué :

- Avec chauffeur : 60.00 €
- Sans chauffeur : 24.00 €

Monsieur le Vice-Président propose à l'assemblée l'application de cette mise à disposition selon les conditions précitées issues des échanges survenus lors de la commission enfance jeunesse / affaires scolaires qui s'est réunie le 3 mai dernier.

Ouï cet exposé, le conseil communautaire, après en avoir délibéré à (l'unanimité-la majorité) :

- accepte la mise à disposition du bus communautaire et de son chauffeur selon les conditions précitées ;
- autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les documents intervenant en application de la présente délibération.

La recette sera imputée à l'article 7067 du budget affaires scolaires

**Avis sur le Schéma**  
**Départemental d'Amélioration de**  
**l'Accessibilité des Services au**  
**Public (SDAASP)**

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, et notamment son article 98,

Vu le projet de schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public de la Charente lors du comité de pilotage du 21 mars 2017 présidé par Monsieur le Préfet et Monsieur le Président du Conseil départemental de la Charente,

Vu le courrier en date du 31 mars 2017, signé par Monsieur le Préfet et Monsieur le Président du Conseil départemental de la Charente, sollicitant l'avis des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre de la Charente sur le projet de schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public,

Considérant que le projet de schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public comprend un diagnostic listant les services au public existant sur le territoire départemental à la date de son élaboration, leur localisation et leurs modalités d'accès, et qu'il définit, pour une durée de six ans, un programme d'actions destiné à renforcer l'offre de services dans les zones présentant un déficit d'accessibilité des services, et est donc conforme aux dispositions de l'article 98 de la loi sus-visée,

Considérant que dans son projet, le plan d'actions du schéma a repris les propositions de fiches actions de la Communauté de communes des 4B Sud Charente,

Considérant que la CC des 4B Sud Charente partage les mêmes préoccupations d'amélioration de l'accessibilité des services au public,



Compte tenu de tous ces éléments, Monsieur le Président propose donc aux membres de l'Assemblée de donner leur avis sur le projet de schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public :

Ouï cet exposé, le conseil communautaire, après en avoir délibéré à (l'unanimité-la majorité) :

- approuve le projet de schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public comme proposé par Monsieur le Préfet et Monsieur le Président du Conseil départemental de la Charente ;
- réaffirme sa volonté de participer à l'amélioration de l'accessibilité des services au public sur le territoire de la Communauté de communes des 4B Sud Charente ;
- autorise Monsieur le Président à signer tout document intervenant en application de la présente délibération.

## **DETAIL DES FICHES ACTIONS**

*Proposition d'un plan d'actions autour des thématiques définies préalablement.*

*Sur la cinquantaine de fiches actions déjà finalisées à l'échelle départementale, sur le territoire des 4B, 12 actions sont envisagées, portées par les collectivités ou associations.*

### **1-Mobilité et transports :**

*-Une action portée par la commune de Barbezieux : aménagement d'une aire de co voiturage + borne électrique sur l'ancienne friche de la station essence.*

*-Une action portée par le centre Socio Culturel : élargir le transport à la demande à toutes les communes du territoire des 4B Sud Charente et pour toutes les tranches de la population vers des centres d'intérêt de proximité avec un nouveau service : le transport de marchandises entre commerces et clients.*

## **2- Numérique :**

- Une action portée par L'Espace Numérique Sud Charente (ENSC), en partenariat avec la CdC des 4B, le centre socio culturel et l'AAISC pour créer au château un espace de médiation numérique (formation numérique, cyber café) et de mobilité.*
- Une action portée par l'ENSC : accompagner les personnes dans la saisie des formulaires en ligne dans le cadre de la gestion dématérialisée (feuilles d'impôts, d'assurance maladie ...) au domicile ou via le transport à la demande dans l'espace multimédias.*
- Une autre action portée par le Département, en partenariat avec la CdC 4B : couvrir à terme l'ensemble du territoire par la fibre optiq*

### **3-Services au public du quotidien :**

- Une action portée par la commune de Barbezieux : aménager un ancien local commercial dans le but d'y installer l'office de tourisme afin d'élargir les plages horaires d'ouverture sur une année pleine afin de maintenir des services stratégiques.*
- Une action portée par la commune de Barbezieux : créer un pôle intergénérationnel, en lien avec la requalification de la piscine, qui permettra notamment d'accueillir un certain nombre d'associations comme la MJC, le CSC et l'ALB ;*
- Une action portée par la commune de Barbezieux : l'acquisition et l'aménagement d'un local commercial permettant de développer des surfaces de vente plus grandes, modernes et accessibles pour favoriser l'implantation de commerce de proximité,*

- *Une action portée par la CdC 4B : la réhabilitation du gymnase de Blanzac afin d'adapter l'offre d'accueil aux besoins des jeunes et associations*
- *Une action portée par la commune de Barbezieux : acquérir et aménager un local pour les associations, pour maintenir des services dans le centre bourg*
- *Une action portée par la CdC 4B : étudier différents scénarii pour la requalification de l'offre nautique sur Barbezieux*

#### **4 -Accès aux soins :**

- Une fiche action portée par la commune de Barbezieux : création d'une maison de santé*

#### **5- Prise en charge de l'enfance :**

*Une action portée par la CdC 4B : création d'une structure d'accueil périscolaire innovante et de qualité répondant aux exigences de la démarche HQE et tendant vers les bâtiments à énergie positive.*

**Prescription de l'élaboration du**  
**Plan Local d'Urbanisme**  
**intercommunal (PLUi) de la CdC**  
**4B Sud Charente**

Monsieur le Vice-Président rappelle que la Communauté de Communes des 4B Sud Charente est compétente en matière de PLU, documents d'urbanisme en tenant lieu et carte communale depuis le 27 mars 2017, conformément à la loi ALUR.

### **Objectifs poursuivis :**

Monsieur le Vice-Président expose les éléments qui concourent à la nécessité d'élaborer un PLUi et l'intérêt de bâtir un projet territorialisé qui soit cohérent avec le bassin de vie, les enjeux économiques, les transports, les services, l'environnement et le développement durable afin :

- d'accueillir de nouveaux habitants ;
- de préserver l'identité des communes et du territoire, notamment par la protection de l'agriculture et par le respect des paysages et du patrimoine ;

- de maintenir et renforcer l'attractivité du territoire, notamment en favorisant le développement de l'artisanat et de l'économie sur le territoire ;
- de définir les besoins en services et en équipements ;
- d'accompagner les besoins en matière de mobilité à l'échelle du territoire en favorisant les modes de déplacement alternatifs et collectifs ;
- d'assurer une gestion économe de l'espace ;
- de s'inscrire dans le respect de l'article L101-2 du code de l'urbanisme.

Il rappelle également que la Communauté de Communes souhaite organiser son territoire pour assurer un développement harmonieux et se donner les moyens d'actions pour :

- permettre aux communes de prendre en main leur développement en se dotant d'un document d'urbanisme ;



- élaborer un urbanisme de projet dépassant le seul zonage de terrains constructibles ;
- valoriser et transcrire les projets de revitalisation des centres-bourgs formalisés dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt « centre-bourg » ;
- mettre en œuvre la transition énergétique du territoire et permettre un développement maîtrisé des énergies renouvelables ;
- traduire la stratégie territoriale de développement durable dans l'aménagement du territoire et mettre en œuvre un urbanisme durable ;
- renforcer la dynamique collective du territoire dans un principe de solidarité territoriale.

Il est rappelé qu'à compter de la publication de la délibération prescrivant l'élaboration d'un plan local d'urbanisme, l'autorité compétente peut décider de surseoir à statuer conformément à l'article L 153-11 et dans les conditions et délais prévus à l'article L 424-1 du code de l'urbanisme, sur les demandes d'autorisation concernant des constructions, installations ou opérations qui seraient de nature à compromettre ou à rendre plus onéreuse l'exécution du futur plan.

**Modalités d'information :**

- une annonce par voie d'affichage et dans la presse locale de l'ouverture de la phase de concertation et de ses modalités sera réalisée,

## **Modalités de concertation :**

- Le public pourra faire connaître ses observations au fur et à mesure de la phase d'élaboration du projet en les consignant dans un registre accompagnant le dossier de concertation et ouvert à cet effet au secrétariat de la communauté de communes et dans les mairies des communes membres de la communauté de communes.

Il pourra également les adresser par écrit à la communauté de communes, Le Vivier – 16360 Touvérac. Les avis feront l'objet d'un bilan formalisé qui sera présenté au Conseil communautaire au plus tard lors de l'arrêt de projet et tenu à la disposition du public. Des réunions d'échange et de concertation se tiendront tout au long de la procédure. Elles pourront être générales ou thématiques, concerner différentes échelles du territoire et s'adresser à différents types de public.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L 151-1 suivants, L153-1, L153-2, L153-8, L153-11 ;

Vu les articles L103-2 et suivants du code de l'urbanisme relatifs aux modalités de concertation ;

Vu l'arrêté en date du 03 novembre 2011 n°2011307-002 de Monsieur le Préfet de la Charente portant création de la Communauté de Communes des 4B Sud Charente ;

Vu que la Communauté de Communes des 4B Sud Charente est compétente en matière de PLU, documents d'urbanisme en tenant lieu et carte communale depuis le 27 mars 2017, conformément à l'article 136 de la loi ALUR ;

Vu la concertation conduite avec les communes membres depuis l'été 2014, comprenant différentes conférences des élus avec l'intervention de spécialistes, ainsi que le travail du comité technique restreint « planification » composé d'un échantillon représentatif des communes du territoire.

**Ouï cet exposé, le conseil communautaire, après en avoir délibéré à (l'unanimité-la majorité) :**

- prescrit l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal sur l'intégralité du territoire de la Communauté de Communes des 4B Sud Charente ;
- approuve les objectifs poursuivis par l'élaboration du PLUi cités précédemment ;
- soumet à la concertation des habitants, des associations locales et de toute autre personne concernée l'élaboration de projet de PLUi selon les modalités précédemment définies ;

- décide de définir les modalités de collaboration et de co-construction du PLUi avec les communes au travers d'une charte de gouvernance qui sera arrêtée par délibération en conseil communautaire, après réunion d'une conférence intercommunale conformément à l'article L.153-8 du Code de l'Urbanisme ;
- sollicite, conformément à l'article L.132-5 du Code de l'Urbanisme, l'État afin que ses services soient associés tout au long de la procédure d'élaboration du PLUi et soient mis gratuitement à la disposition de la Communauté de Communes des 4B Sud Charente pour assurer conseil et assistance ;
- sollicite l'État pour qu'une dotation soit allouée à la Communauté de Communes des 4B Sud Charente pour couvrir les dépenses nécessaires à l'élaboration du PLUi conformément à l'article 132-15 du Code de l'Urbanisme ;

- autorise Monsieur le Président à solliciter des subventions pour l'élaboration du PLUi et à déposer une candidature à l'appel à candidatures 2017 « Plan Local d'Urbanisme Intercommunal » de l'Etat ;
- autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les documents intervenant en application de la présente délibération ;

**Projet d'aménagement de la**  
**Place du Château : validation de**  
**l'Avant Projet Définitif (APD)**



Monsieur le Vice-Président rappelle à l'assemblée que la Ville de Barbezieux et la CdC4B ont été lauréates de l'Appel à Manifestation d'Intérêt centre-bourg, dont l'un des axes fort du dossier de candidature comportait la requalification de la place du château de Barbezieux et de ses abords.

Monsieur le Vice-Président rappelle également que par délibération en date du 28 mai 2015, la collectivité a décidé de confier la maîtrise d'ouvrage de l'opération à la Ville de Barbezieux pour :

- les études préalables,
- les études de conception,
- la réalisation (tous type de travaux nécessaires) et la réception du programme d'aménagement des espaces publics périphériques et connexes au château de Barbezieux.

A cet effet, une convention de co-maîtrise d'ouvrage a été signée entre la Ville de Barbezieux et la Communauté de Communes des 4B pour définir les conditions de réalisation de cette co-maîtrise d'ouvrage.

Elle stipule notamment à l'article 2 que la mission de la commune de Barbezieux Saint-Hilaire en qualité de maître d'ouvrage unique, intègre les éléments suivants :

- Définition des conditions administratives et techniques selon lesquelles le projet sera réalisé ;
- Elaboration de tous les dossiers de demande de subventions liées à cette opération dans les délais et formes requis pour en bénéficier ;
- Attribution, signature et gestion des marchés de maîtrise d'œuvre et d'études.

A ce titre, il appartient au Conseil Municipal de la Ville de Barbezieux d'approuver formellement l'Avant – Projet et l'avenant au marché de maîtrise d'œuvre arrêtant définitivement la rémunération de base de l'équipe de maîtrise d'œuvre.

La convention précise cependant que « le diagnostic et les avant-projets devront être validés par les représentants de la CdC4B, y compris le budget prévisionnel d'opération précisé à chaque étape de conception ».

Cette convention précise également les modalités de répartition des coûts d'opération entre la Ville de Barbezieux et la Communauté de Communes. En effet, le projet concerne, tant du foncier propriété de la Ville, que du foncier relevant de la compétence communautaire.

Il est convenu que la répartition des dépenses se fasse au prorata des surfaces. A titre indicatif, le test de faisabilité technique et financière réalisé au stade préprogramme en janvier 2015 établissait la répartition des coûts prévisionnels comme suit :

- 22 % à la charge de la CdC4B
- 78 % à la charge de la Ville.

La convention précise à l'article 5 les modalités selon lesquels cette répartition sera précisée au stade de l'AVP :

*« Le coût de l'opération TTC sera financé pour partie par la CdC 4B au prorata des surfaces foncières cadastrées concernées relevant de sa compétence. Le périmètre d'opération sera définitivement arrêté au stade de la validation de l'AVP. Un relevé géomètre sera alors réalisé permettant de définir les surfaces cadastrées concernées par l'opération, le pourcentage de ces surfaces relevant de la compétence communautaire et le pourcentage des surfaces propriétés de la Ville. Ces pourcentages seront alors affectés au montant total prévisionnel de l'opération arrêté à validation de l'AVP pour établir la part prise en charge par chacune des collectivités. Ce relevé géomètre sera annexé à la présente convention. »*

Une présentation de l'Avant-Projet par l'équipe de maîtrise d'œuvre a eu lieu le mardi 2 mai 2017 devant les commissions « travaux et équipements, déchets, SPANC, voirie, services aux communes » et « économie, urbanisme, logement ».

- Le coût prévisionnel des travaux est estimé à ce stade par le maître d'œuvre à ce stade par le maître d'œuvre à 2 006 943, 50 € HT, décomposés comme suit : une tranche ferme d'un montant de 1 607 379, 50 € HT et une tranche conditionnelle d'un montant de 399 564, 00 € HT. Pour mémoire, l'estimation de l'équipe de maîtrise d'œuvre au stade concours était de 1 750 000 € HT.
- Le coût prévisionnel global d'opération est estimé à ce stade par la Ville de Barbezieux à près de 2 368 000 € HT ; les recettes prévisionnelles s'élèvent à environ 1 605 000 € HT soit un solde à charge des deux collectivités de l'ordre de 761 500 € HT

- la contribution nette prévisionnelle de la Communauté de Communes est donc estimée à près de 167 500 € nets (subventions et FCTVA déduits conformément aux termes de la convention).

Cette estimation est susceptible d'évoluer en phase opérationnelle pour tenir compte notamment :

- du résultat des appels d'offres entreprises
- des subventions effectivement accordées à la Ville pour ce projet
- des aléas inhérents au chantier et à l'ampleur des investigations archéologiques qui s'avèreront nécessaires

DEPENSES (1)	COUT DE L'OPERATION € (H.T.)
ETUDES PREALABLES	85 000,00 €
ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE	20 000,00 €
MISSIONS DE CONTRÔLE	20 000,00 €
MAÎTRISE D'ŒUVRE	145 300,00 €
TRAVAUX (TF + TC1)	2 006 943,50 €
EQUIPEMENTS ET MOBILIER	100 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>2 377 243,50 €</b>

RECETTES (2)	BUDGET PREVISIONNEL
EUROPE :	100 000,00 €
dont FEADER	100 000,00 €
ETAT :	1 027 370,00 €
dont DETR	300 000,00 €
dont SFIL	679 800,00 €
dont DRAC	32 570,00 €
dont RESERVE PARLEMENTAIRE	15 000,00 €
REGION NOUVELLE AQUITAINE	120 000,00 €
DEPARTEMENT DE LA CHARENTE	358 400,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 605 770,00 €</b>

	TOTAL OPERATION
<b>AUTOFINANCEMENT</b>	<b>771 473,50 €</b>

REPARTITION DES CHARGES	BUDGET PREVISIONNEL
COMMUNE DE BARBEZIEUX ST HILAIRE (78%)	601 749,33 €
CDC 4B SUD CHARENTE (22%)	169 724,17 €



## Le planning de l'opération :

Le Projet - Dossier de Consultation des Entreprises pourrait être finalisé fin août 2017.

Le choix des entreprises de travaux pourrait avoir lieu fin 2017 et les travaux démarrer début 2018 pour une livraison prévisionnelle fin 2019.

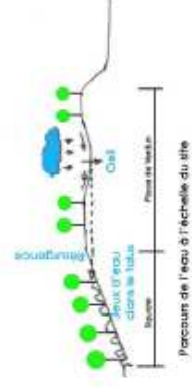
## Où cet exposé, le conseil communautaire, après en avoir délibéré à (l'unanimité-la majorité) :

- valide l'Avant-Projet pour cette opération, dont le coût prévisionnel des travaux est estimé à ce stade par le maître d'œuvre à 2 006 943, 50 € HT, décomposés comme suit : une tranche ferme d'un montant de 1 607 379, 50 € HT et une tranche conditionnelle d'un montant de 399 564, 00 € HT ;

- dit que la commune de Barbezieux signera un avenant au marché de maîtrise d'œuvre établissant le forfait définitif de rémunération de l'équipe de maitrise d'œuvre, validera le document Projet et les Dossiers de Consultation des Entreprises afin de lancer les consultations et lancera la consultation des entreprises pour cette opération ;
- s'engage à réunir les financements nécessaires à sa participation au montant des travaux, tels que définie dans la convention de co-maîtrise d'ouvrage liant la Communauté de Communes à la Ville de Barbezieux ;
- autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les documents intervenant en application de la présente délibération.







## DU SQUARE URBAIN AU JARDIN, LA STRATEGIE VEGETALE

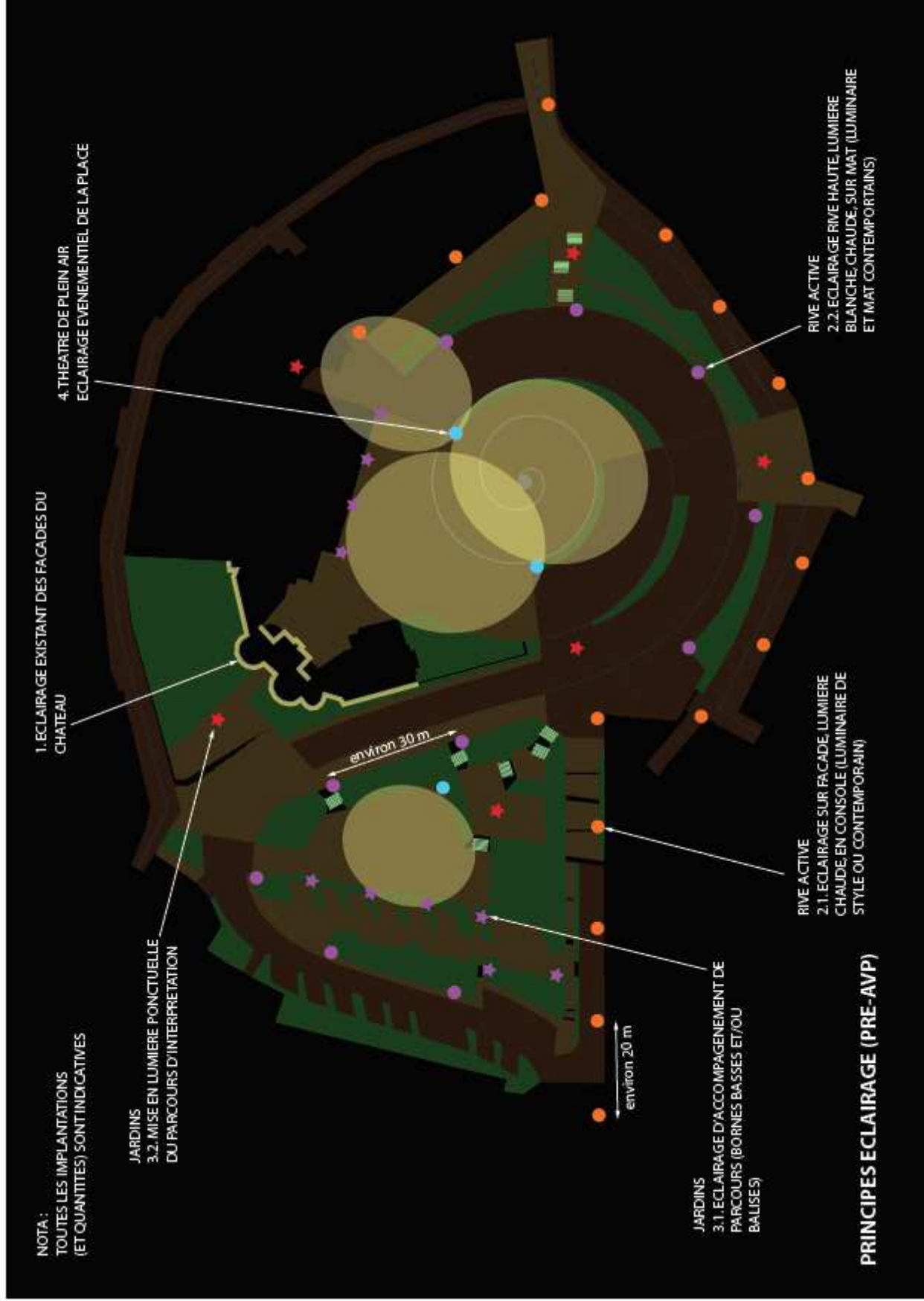
Commune de Bretteville-Saint-Hilaire  
Règlement d'aménagement de la place du Château  
Mars 2017





### 3. DESCRIPTIF DETAILLE DE L'OUVRAGE

#### 7. Lot hors marché: éclairage.



## Phasage et gestion du chantier

### Phasage des travaux

Les travaux seront divisés en 5 phases.

Interventions ponctuelles sur le réseau d'eaux usées dans le périmètre global de l'aménagement et mise en place des conduites d'eaux pluviales rue Rigault: phase 1.

Les travaux de terrassements, de modelage des plateformes, de construction des structures de voiries et trottoirs, des mises en œuvre de revêtements et des délimitations, des réseaux de basse tension et fourreaux de télécommunication, pose de mobiliers urbains et d'interprétation, des aménagements paysagers seront réalisés par secteurs (sécurisation des zones, déplacement des riverains et travailleurs).

Phase 2 : mise en valeur de la Porte Chavaroché et de l'entrée Sud de l'enceinte castrale (rues Chardonne, des Tours et rampe des Mobiles)

Phase 3 : esplanade du Château (place de Verdun)

Phase 4 : mise en valeur de la Porte d'Archiac et de l'entrée Nord de l'enceinte castrale (rue du 14 Juillet)

Phase 5 : Jardins du Château (square du 14 Juillet et rue Rigault de Barbezieux)



Limite de phase

Date de par :	18/11
Échelle :	0/100
Date :	27/04/2017
Modèle :	1000_AVR_VRD_Village

### PHASAGE

1. TRAVAUX SUR RESEAUX
2. MISE EN VALEUR PORTE CHAVAROCHE ET ENTREE SUD DE L'ENCEINTE CASTRALE
3. ESPLANADE DU CHATEAU
4. MISE EN VALEUR PORTE D'ARCHIAC ET ENTREE NORD DE L'ENCEINTE CASTRALE
5. JARDINS DU CHATEAU

**Projet de restructuration du  
groupe scolaire de Brossac :  
adoption de l'opération et  
approbation des modalités de  
financement prévisionnel**



Monsieur le Vice-Président rappelle que le projet présenté par Monsieur Harnay, programmiste, en date du 24 février 2016, a été retravaillé en régie directe pour s'adapter aux objectifs budgétaires de la collectivité, puis présenté aux membres du comité de pilotage le 24 novembre 2016.

Ce nouveau projet a été accepté par délibération de la commune de Brossac le 28 novembre 2016 et approuvé par les membres de la commission « Enfance jeunesse – affaires scolaires » le 25 janvier 2017.

Les orientations retenues sont :

- valoriser au mieux le bâti, le mettre aux normes et compléter les surfaces par des extensions neuves limitées,

- améliorer le confort des usagers en procédant à la rénovation thermique de l'existant,
- contribuer aux objectifs du projet de territoire des 4B en privilégiant le recours aux énergies renouvelables, par optimisation de la chaudière bois municipale,
- renforcer l'attractivité et l'accessibilité du groupe scolaire par sa modernisation, son regroupement sur un site unique et de qualité, permettant de sécuriser les déplacements des enfants.

La CdC4B a la possibilité de déposer un dossier au titre de la DETR pour ce projet de restructuration du groupe scolaire de Brossac.

Le plan de financement prévisionnel pour cette opération est le suivant :

**PLAN DE FINANCEMENT OPERATION RESTRUCTURATION GROUPE SCOLAIRE DE BROSSAC**

budget global d'opération Tranches 1 et 2	Objet	Montant HT	Montant TTC	FNADT	FSIPL	DETR	SIL (1)	CONTRAT DE RURALITE	TOTAL SUBV	FCTVA	Reste à charge CdC4B	TOTAL SUBV en %	
	Travaux bâtiment/aléas	1 183 500,00 €	1 420 200,00 €										
	Espaces ext/VRD	70 000,00 €	84 000,00 €										
	Etudes techniques	20 000,00 €	24 000,00 €										
	Frais assurances, consultations	20 000,00 €	24 000,00 €										
	Honoraires	130 800,00 €	156 960,00 €										
	Ingénierie (régie + ATD)	86 000,00 €	103 200,00 €										
	<b>TOTAL tranches 1 + 2</b>	<b>1 510 300,00 €</b>	<b>1 812 360,00 €</b>	<b>470 888,00 €</b>	<b>316 560,00 €</b>	<b>279 560,00 €</b>	<b>14 000,00 €</b>	<b>101 377,00 €</b>	<b>1 182 385,00 €</b>	<b>297 299,53 €</b>	<b>332 675,47 €</b>	<b>78%</b>	

Budget Tranche Fonctionnelle 1		Montant HT	Montant TTC	FNADT 40%	FSIPL 30%	DETR 40 %	SIL (1)	CONTRAT DE RURALITE	TOTAL SUBV	FCTVA	Reste à charge CdC4B	TOTAL SUBV en %
	Travaux bâtiment/aléas 20%	236 700,00 €	284 040,00 €			94 680,00 €		73 377,00 €	168 057,00 €	46 593,92 €	69 389,08 €	71%
	Espaces ext/VRD 100%	70 000,00 €	84 000,00 €			28 000,00 €		28 000,00 €	56 000,00 €	13 779,36 €	14 220,64 €	80%
	Etudes techniques 100 %	20 000,00 €	24 000,00 €	8 000,00 €		8 000,00 €			16 000,00 €	3 936,96 €	4 063,04 €	80%
	Frais assurances, consultations 100 %	20 000,00 €	24 000,00 €	8 000,00 €					8 000,00 €	3 936,96 €	12 063,04 €	40%
	Honoraires 50 %	65 400,00 €	78 480,00 €	26 160,00 €		26 160,00 €			52 320,00 €	12 873,86 €	13 286,14 €	80%
	Ingénierie (régie + ATD) 50%	43 000,00 €	51 600,00 €	17 200,00 €		17 200,00 €			34 400,00 €	8 464,46 €	8 735,54 €	80%
	<b>TOTAL tranche 1</b>	<b>455 100,00 €</b>	<b>546 120,00 €</b>	<b>59 360,00 €</b>		<b>174 040,00 €</b>		<b>101 377,00 €</b>	<b>334 777,00 €</b>	<b>89 585,52 €</b>	<b>121 757,48 €</b>	<b>74%</b>

Budget Tranche Fonctionnelle 2		Montant HT	Montant TTC	FNADT 39%	FSIPL 30%	DETR 10 %	SIL (1)	CONTRAT DE RURALITE	TOTAL SUBV	FCTVA	Reste à charge CdC4B	TOTAL SUBV en %
	Travaux bâtiment/aléas 80%	946 800,00 €	1 136 160,00 €	369 252,00 €	284 040,00 €	94 680,00 €	14 000,00 €		761 972,00 €	186 375,69 €	187 812,31 €	80%
	Espaces ext/VRD 0%											
	Etudes techniques											
	Frais assurances, consultations											
	Honoraires 50 %	65 400,00 €	78 480,00 €	25 506,00 €	19 620,00 €	6 540,00 €			51 666,00 €	12 873,86 €	13 940,14 €	79%
	Ingénierie (régie + ATD) 50 %	43 000,00 €	51 600,00 €	16 770,00 €	12 900,00 €	4 300,00 €			33 970,00 €	8 464,46 €	9 165,54 €	79%
	<b>TOTAL tranche 2</b>	<b>1 055 200,00 €</b>	<b>1 266 240,00 €</b>	<b>411 528,00 €</b>	<b>316 560,00 €</b>	<b>105 520,00 €</b>	<b>14 000,00 €</b>		<b>847 608,00 €</b>	<b>207 714,01 €</b>	<b>210 917,99 €</b>	<b>80%</b>

**Ouï cet exposé, le conseil communautaire, après en avoir délibéré à (l'unanimité-la majorité) :**

- approuve l'opération « projet de restructuration du groupe scolaire de Brossac » ;
- sollicite la subvention DETR, selon le plan de financement précédemment exposé ;
- s'engage à financer la totalité de l'opération soit 1 812 360.00 € TTC sur le budget 2018 ;
- assure que la maîtrise d'ouvrage de ces travaux, qui à ce jour n'ont fait l'objet d'aucun commencement d'exécution, sera réalisée par la Communauté de Communes des 4B Sud-Charente ;

- s'engage à ne pas commencer les travaux tant que le dossier ne sera pas déclaré complet ;
- atteste que la Communauté de Communes récupère une partie de la TVA par le biais FCTVA ;
- autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les documents intervenant en application de la présente délibération.

**Demandes de subventions**  
**complémentaires pour des**  
**travaux sur l'école de Barret**  
**(DETR / SIL)**

Monsieur le Vice-Président rappelle que des travaux d'entretien des bâtiments communautaires sont nécessaires pour leur pérennité et leur bon fonctionnement.

Il informe l'assemblée de la nécessité de créer une classe supplémentaire à l'école de Barret suite aux décisions du DASEN relatives aux évolutions de la carte scolaire pour la prochaine rentrée de septembre.

Cette création de classe supplémentaire nécessite des travaux d'investissement qui peuvent faire l'objet d'aides des partenaires habituels que sont l'Etat et le Département.

Leur détail s'établit comme suit :

DEPENSES		RECETTES							CDC4B
HT	TTC	ETAT DETR	% subv DETR	CD SIL	% subv CD SIL	Total subv.	% subv Publ.	FCTVA	
42 500,00 €	51 000,00 €	17 000,00 €	40%	8 500,00 €	20%	25500,00 €	60%	8 366,04 €	17 133,96 €
<b>42 500,00 €</b>	<b>51 000,00 €</b>	<b>17 000,00 €</b>		<b>8 500,00 €</b>		<b>25 500,00 €</b>		<b>8 366,04 €</b>	<b>17 133,96 €</b>

**Où cet exposé, le conseil communautaire, après en avoir délibéré à (l'unanimité-la majorité) :**

- sollicite l'ensemble des subventions suivantes, selon le plan de financement précédemment exposé :
  - 17 000.00 € au titre de la DETR auprès des services de l'Etat ;
  - 8 500.00 € au titre du SIL auprès du Conseil Départemental de la Charente.



- s'engage à financer la totalité de l'opération soit 51 000.00 € TTC sur le budget 2017 ;
- assure que la maîtrise d'ouvrage de ces travaux, qui à ce jour n'ont fait l'objet d'aucun commencement d'exécution, sera réalisée par la Communauté de Communes des 4B Sud Charente ;
- s'engage à ne pas commencer les travaux tant que le dossier ne sera pas déclaré complet ;
- atteste que la Communauté de Communes récupère une partie de la TVA par le biais du FCTVA ;
- autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les documents intervenant en application de la présente délibération

**Validation des projets**  
**d'équipements photovoltaïques**  
**sur les bâtiments**  
**communautaires avant dépôt**  
**des déclarations préalables à la**  
**Commission de Régulation des**  
**Energies**

La Communauté de Communes des 4B a confié à la SEM Territoire Charente une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour développer les projets photovoltaïques sur le territoire des 4B :

- tant au niveau des centrales solaires en toitures de bâtiments qu'ils soient communaux, intercommunaux ou industriels ;
- qu'au niveau des centrales solaires au sol.

Cette étude a permis de recenser des projets de développement du solaire en toiture de bâtiments publics, viables techniquement et économiquement, et éligibles à l'appel d'offres de la Commission de Régulation de l'Energie (CRE), autorité administrative indépendante chargée de veiller au bon fonctionnement des marchés de l'électricité et du gaz en France.

La prochaine session de l'appel d'offres de la CRE a lieu du 23 juin au 7 juillet 2017.

Les projets concernent les équipements communautaires suivant :

- Le centre équestre de Barbezieux,
- Les deux écoles de Baignes-Sainte-Radegonde.

**Ouï cet exposé, le conseil communautaire, après en avoir délibéré à (l'unanimité-la majorité) :**

- autorise le dépôt des dossiers concernant les équipements communautaires mentionnés à l'appel d'offres de la Commission de Régulation de l'Energie

**Validation des avenants au  
marché de réhabilitation partielle  
de l'école de Barret – Plus et  
moins-values**

Monsieur le Vice-Président rappelle que le conseil communautaire a attribué au total dans le cadre de cette opération, 11 lots, lors des séances du **26 mai**, du **07 juillet** et du **22 septembre 2016** pour un montant total de 442 493,12 € HT.

Des adaptations mineures du projet en phase travaux se sont avérées nécessaires pour s'adapter à des imprévus et ajuster les limites des prestations entre corps d'état, générant des plus - values pour certains lots et des moins – values pour d'autres, dans le respect de l'enveloppe globale impartie à l'opération.

Le détail financier des avenants par lot est présenté dans le tableau de synthèse qui suit, établi par la maîtrise:

	lot	estimation	entreprise	Marchés	plus values		moins values
1	Désamiantage	22 300,00 €	2D	7 315,00 €			
2	Démolitions GO VRD	155 500,00 €	EGCD 17	157 000,00 €	2 724,30 €	devis 16/09/176 devis du 8/3/17	0,00 €
3	Charpente bois	21 000,00 €	BERNARD CHARPENTE	30 021,00 €		27,6m2 à 75 € HT/m2	2 070,00 €
4	Etanchéité	31 975,00 €	Technique étanche	26 650,00 €			
5	Menuiseries extérieures	24 200,00 €	Nebout et Valentin	26 538,00 €			
6	cloisons doublages plafonds	35 470,00 €	Malhouroux	39 365,00 €		devis du 8/3/17	79,46 €
7	Menuiseries intérieures	17 080,00 €	Nebout et Valentin	37 812,00 €		devis du 4/10/2016 devis du 10/3/17	679,00 € 1 303,00 €
8	Peintures sols souples	10 810,00 €	Larpe	13 237,79 €		12m2 à 38,01 € HT/m2	456,12 €
9	Carrelage faïence	43 390,00 €	Martaud	30 160,00 €		devis du 9/3/17	1 972,60 €
10	Electricité courants forts et faibles	22 000,00 €	Brunet Cognac	24 000,00 €		devis du 10/3/17	228,00 €
11	CVC plomberie sanitaire	70 300,00 €	Merlet	50 394,33 €	998,96 € 512,72 € 11,91 €	devis du 9/3/17	
	<b>TOTAL HT</b>	<b>454 025,00 €</b>		<b>442 493,12 €</b>			
					<b>4 247,89 €</b>		<b>6 788,18 €</b>

pas de réponse

total marché avec avenants en € HT	439 952,83 €
bilan sur marchés signés en € HT	-2 540,29 €
bilan sur budget global en € HT	-14 072,17 €

**Où cet exposé, le conseil communautaire, après en avoir délibéré à (l'unanimité-la majorité) :**

- valide la proposition du maître d'œuvre ;
- autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer les avenants par lot définis ci-dessus pour un montant total de moins-value de 2 540,29 € HT ;
- autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les documents intervenant en application de la présente délibération



# Attribution des subventions aux associations et organismes

Monsieur le Président rappelle la volonté de la CdC4B de soutenir les associations et organismes qui animent le territoire par leurs actions respectives, contribuant ainsi à son attractivité. La CdC s'est ainsi dotée, il y a plusieurs années, d'un Contrat Communautaire d'Animation (CCA), réel outil d'aide à la décision, qui met en exergue les priorités de financements de la collectivité dans le domaine de l'animation, et notamment dans les domaines culturels et sportifs.

Certaines actions, estimées pertinentes pour le territoire sans qu'elles répondent pour autant aux critères établis dans le CCA, peuvent cependant être financées par la collectivité.

Monsieur le Président informe l'assemblée que les membres de la commission « Contrat Communautaire d'Animation » se sont réunis le 19 avril 2017 afin d'examiner ensemble les dossiers de demande de subvention déposés auprès de la CdC4B.

**Au regard de l'analyse effectuée lors de cette réunion, il propose d'attribuer les subventions suivantes :**

<b>BUDGET GENERAL (1/3)</b>		2016	2017		
		Attribuée	demandée	proposée	condition exceptionnelle de versement
<b>AXE 1 DU CCA</b>					
Association	Manifestation	4 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	
Centre Socio Culturel	Été actif	4 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	Néant
<b>AXE 2 DU CCA CULTURE</b>					
Association	Manifestation	7 358,58 €	13 300,00 €	8 500,00 €	
L'air des Champs	Festi'Luma - 6ème édition sur deux jours	1 000,00 €	2 000,00 €	1 500,00 €	Néant
Scènes en chantier	Spectacle du jardin à la scène sur 2 jours	300,00 €	800,00 €	300,00 €	
Scènes en chantier	Atelier théâtre (année scolaire 2017-2018)	1 000,00 €	1 500,00 €	1 000,00 €	Demande de versement du solde à l'issue de la manifestation
Comité des Fêtes de Jurignac	Été musical de Jurignac	- €	500,00 €	- €	NC
Comité de Jumelage de Barbezieux	Plusieurs projets dans le cadre du jumelage	400,00 €	400,00 €	- €	
Maisons Paysannes de Charente	Le patrimoine en terre	- €	750,00 €	- €	
Feeling Harmonica	Cours + évènement	- €	600,00 €	- €	
Reignac Patrimoine	Les patrimoniales de Reignac	200,00 €	500,00 €	300,00 €	Néant
Cinémania	Programmation cinéma	1 095,05 €	2 500,00 €	1 900,00 €	
Association Moulin du Grand Fief	Découverte du moulin	1 165,17 €	1 250,00 €	1 000,00 €	
Foire exposition et comice agricole de Barbezieux	36ème Foire exposition	2 198,36 €	2 500,00 €	2 500,00 €	

<b>BUDGET GENERAL (2/3)</b>		2016	2017		
		Attribuée	demandée	proposée	condition exceptionnelle de versement
<b>AXE 2 DU CCA - SPORT</b>					
Association	Manifestation	35 668,00 €	28 900,00 €	38 500,00 €	
ABC Barret cyclotourisme	Randonnée Cyclotouristique et brevet grimpeur territoire cdc4b	300,00 €	600,00 €	300,00 €	Néant
ALB Escalade	Soutien à la pratique Féminine	500,00 €	1 100,00 €	300,00 €	
ALB Hand Ball	Soutien à la pratique pour tous et recrutement formateur	- €	1 000,00 €	300,00 €	
Association cycliste des 4B	organisation de 7 manifestations cycliste dont le championnat départemental elite	500,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	
Association Trail du Brossacais	12 ème édition du trail du brossacais	1 000,00 €	1 200,00 €	1 000,00 €	
Association vététiste les cagouilles de Baignes	randonnée pédestre et VTT	500,00 €	500,00 €	500,00 €	
Barbezieux basket ball	Les paniers de l'espoir	900,00 €	900,00 €	900,00 €	
Barbezieux basket ball	Formation des jeunes et des bénévoles	500,00 €	500,00 €	500,00 €	
Club nautique	Soutien à la formation des jeunes	400,00 €	1 000,00 €	400,00 €	
Etoile sportive du Blanzacais	Participation tournoi U13 en Moselle	- €	1 200,00 €	- €	
Foyer rural de Mainfonds Aubeville	20 ème coupe d'europe des Montgolfières	10 000,00 €	15 000,00 €	10 000,00 €	Néant
Fraternelle athlétisme barret barbezieux	compétition triathlon	200,00 €	800,00 €	200,00 €	
La Boule barbezilienne	31e challenge Henri Bodard	500,00 €	500,00 €	500,00 €	
Les foulées barbeziliennes	Courses des foulées barbeziliennes	500,00 €	500,00 €	500,00 €	
Sporting club Barbezieux volley ball	journée multisport 2017	700,00 €	700,00 €	700,00 €	
Tennis Club Barbezieux	tournoi Open de mai-juin	500,00 €	800,00 €	500,00 €	
Tennis Club Barbezieux ( tournée d'été)	Tournée d'été dans le Sud-Ouest	500,00 €	1 000,00 €	500,00 €	
Tennis Club de Baignes	Tournoi de tennis		250,00 €	200,00 €	
Tennis Club de Baignes	Formation d'aides moniteur de tennis		350,00 €	200,00 €	
Associations sportives	Soutien de 12€ par jeune licencié de moins de 18 ans pour la saison 2016/2017	18 168,00 €		20 000,00 €	

<b>BUDGET GENERAL (3/3)</b>		2016	2017		
		Attribuée	demandée	proposée	condition exceptionnelle de versement
<b>HORS CCA</b>					
Association	Manifestation	31 101,05 €	45 920,00 €	34 007,00 €	
ADIL	Permanences d'information sur le logement	3 217,05 €	4 023,00 €	4 023,00 €	Versement immédiat
ALB - collectifs de migrants	Accueils et soutien des familles et migrants		1 500,00 €	1 000,00 €	Néant
ATLEB	Pôle multimédias	5 000,00 €	5 000,00 €	4 500,00 €	
ATLEB	Achat matériel		500,00 €	500,00 €	
ATLEB	Aide sociale	800,00 €	800,00 €	800,00 €	
Centre d'information droits des femmes et des familles	Permanences juridiques	900,00 €	900,00 €	900,00 €	Versement immédiat
Croix rouge	Aide personnes défavorisées	6 000,00 €	6 000,00 €	6 000,00 €	
Foyer rural de Mainfonds Aubeville	Fonctionnement du ballon	2 700,00 €	2 700,00 €	2 500,00 €	néant
GIP Charente Solidarités	Participation financement du GIP	4 460,00 €	14 473,00 €	4 460,00 €	Versement immédiat
Les vendanges de l'espoir	Concert caritatif en faveur des enfants malades		1 500,00 €	1 500,00 €	néant
L'ordre des avocats	Permanences juridiques	1 524,00 €	1 524,00 €	1 524,00 €	Versement immédiat
Restos du cœur	Aide sociale	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	
Secours Catholique	Boutique Solidaire		500,00 €	500,00 €	
UDAF	Cellule de médiation familiale sur Cognac et sud	1 500,00 €	1 500,00 €	800,00 €	

<b>TOTAL PROPOSE AXES 1 ET 2 DU CCA + HORS CCA</b>	<b>86 007,00 €</b>
<i>Enveloppe globale BP général 2017</i>	86 000,00 €

<b>BUDGET CULTURE SPORT ET LOISIRS</b>		2016	2017		
		Attribuée	demandée	proposée	condition exceptionnelle de versement
Association du centre équestre barbezilien	Fonctionnement du centre équestre	5000 € + 2000 €	5000 € + 2000 €	5000 € + 2000 €	1er versement de 5000€ suivi d'un 2nd au prorata des factures d'eau et électricité, dans la limite des 2000€ supplémentaires

<b>TOTAL PROPOSE BP culture sport et loisirs 2017</b>	<b>7 000,00 €</b>
---	-------------------

**Ouï cet exposé, le conseil communautaire, après en avoir délibéré à (l'unanimité-la majorité) :**

- accepte l'attribution des subventions précédemment proposées ;
- autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les documents intervenant en application

**Adoption du Contrat**  
**Départemental d'Animation 2017**  
**entre la CdC4B et le Conseil**  
**départemental de la Charente**



Monsieur le Président rappelle que, depuis plusieurs années, la CdC4B est bénéficiaire d'un Contrat Départemental d'Animation, dispositif départemental dédié exclusivement aux regroupements de communes rurales pour favoriser l'animation de leur territoire.

Quatre grands domaines d'intervention sont pris en compte :

- le sport ;
- la culture ;
- l'éducation à l'environnement pour un développement durable ;
- l'été actif et solidaire.

Les actions éligibles doivent être basées sur la sensibilisation, la pratique et l'éducation, et peuvent concerner tous les publics. Elles doivent obligatoirement être accessibles à tous.

L'aide maximale accordée par le Département est plafonnée et répartie en fonction des territoires, selon leur population, leur superficie, leur potentiel fiscal, etc.

Pour l'année 2017, l'enveloppe réservée à la CdC4B s'élève à 19 096.00 €, sous réserve du respect des dispositions du Contrat Départemental d'Animation précédemment exposées. Elle peut se partager entre la collectivité et certains partenaires identifiés œuvrant pour l'animation du territoire.

Monsieur le Président propose ainsi de répartir cette somme entre la CdC4B, le centre socioculturel du Barbezilien et l'association Scènes en chantier.

Les actions concernées et leur budget prévisionnel sont présentés dans le tableau suivant :

Assoc.	Projet	Dépenses TTC	Recettes			
			CD16	Autres	CdC4B	TOTAL
CSC Bzx	Eté actif et solidaire	12 900 €	5 700 €	2 200 €	5 000 €	12 900 €
	Découverte arts graphiques milieu rural	6 200 €	2 200 €	300 €	3 700 €	6 200 €
	Activités éco citoyennes	7 700 €	2 100 €	2 800 €	2 800 €	7 700 €
Scènes en chantier	Ateliers théâtre	7 000 €	1 000 €	4 500 €	1 500 €	7 000 €
CdC4B	T.A.P.	47 736,22 €	8 096 €		39 340 €	47 436 €
		<b>73 158 €</b>	<b>19 096 €</b>	<b>9 800 €</b>	<b>52 340 €</b>	<b>81 236 €</b>

**Où cet exposé, le conseil communautaire, après en avoir délibéré à (l'unanimité-la majorité) :**

- adopte la répartition de l'enveloppe réservée du Contrat Départemental d'Animation telle que proposée ;
- autorise le reversement des subventions départementales aux différents bénéficiaires retenus ;
- autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les documents intervenant en application de la présente délib

# AGENDA

<b>GP travail carte sco.</b> Secteur Sud	<b>12 mai à 18h30</b> Mairie de Passirac
<b>GP travail carte sco.</b> Secteur centre	<b>15 mai à 18h30</b> SdF de Challignac
<b>GP travail carte sco.</b> Secteur Est	<b>17 mai à 18h30</b> Mairie de Côteaux du Blanzacais (Blanzac)
<b>Conférence des élus</b> Contrat ruralité – PLUi/SCot	<b>18 mai à 18h30</b> SdF de Vignolles
<b>GP travail carte sco.</b> Secteur Nord	<b>22 mai à 18h30</b> Château

# AGENDA

<b>GP travail carte sco.</b> Secteur Nord-Est	<b>29 mai à 18h30</b> Mairie annexe de Péreuil
<b>GP travail carte sco.</b> Secteur Nord-Ouest	<b>1<sup>er</sup> juin à 18h30</b> Mairie de Guimps
<b>GP travail carte sco.</b> Secteur Sud-Ouest	<b>07 juin à 18h30</b> Mairie de Chantillac
<b>Conférence des élus</b> Compétence GEMAPI	<b>08 juin à 18h30</b> Château
<b>Commission</b> <b>affaires scolaires</b>	<b>14 juin à 18h30</b> Château

# AGENDA

<b>Bureau</b>	<b>22 juin à 18h30</b> Château
<b>Conseil communautaire</b>	<b>29 juin à 18h30</b> Lieu à définir
<b>Bureau</b>	<b>07 septembre à 18h30</b> Château
<b>Conseil communautaire</b>	<b>14 septembre à 18h30</b> Lieu non défini

# Questions diverses